



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°22-2024
DU 30 MAI 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 09

Votants 11

L'an deux mille vingt quatre

Le trente mai à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2024

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BORDAS Christian, VEYSSIERE Fabienne, HUCHET Pierrette, POUDRET Annie, AUDOUIN Anne, BORDELAIS Gérald, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain

ETAIENT ABSENTS : REYGADE Aline, MARTIN Frédéric, TRANQUARD Jérôme

PROCURATIONS : JOCELYN Nathalie à BORDAS Christian, BROUDICHOUX Serge à RAICHINI Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DUMON Alain a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION 22-2024 CONCERNANT AMORTISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC BOURG

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les factures concernant :

les travaux Eclairage Bourg D121 réglée le 19 avril 2023 Bordereau n° 19 Mandat n° 147 pour un montant de 11 665,00 € au compte 2041582

Effacement réseau télécom réglée le 28 septembre 2023 Bordereau n° 54 Mandat n°383 pour un montant de 11 250,63 € au compte 2041582

Proposition d'amortir la somme de 22 915,63 € sur 5 années à compter de 2024.

La somme de 4 583,13 € est à prévoir au budget 2024 jusqu'en 2028.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la durée de l'amortissement en 5 années concernant les travaux d'Eclairage et d'effacement réseau télécom
- Le montant de 4 583,13 € sera prévu au budget 2024 jusqu'en 2028.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le Maire,
Patricia RAICHINI

Le secrétaire de séance
Alain DUMON

Acte rendu exécutoire

Le 23 juillet 2024

Publié ou Notifié

Le : 23 Juillet 2024